

DROIT DU TRAVAIL EN ITALIE

1 JOUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les spécificités de la gestion du personnel en Italie
- Maîtriser les points essentiels du droit du travail local
- Comprendre les obligations de l'employeur
- Sécuriser la mobilité internationale avec ce pays

PROGRAMME

Connaître la législation du travail

- Sources du droit du travail
- Acteurs de la législation du travail
- Principales lois sociales
- Jobs Act
- Juridictions des litiges liés au travail

Comprendre les modalités de mise en place de la relation de travail

- Obligations liées au recrutement
- Principe de non-discrimination
- Types de contrat de travail, durée
- Clauses principales du contrat de travail

Savoir gérer son personnel

- Temps de travail : durée légale, heures supplémentaires
- Congés payés et jours fériés
- Classification des salariés
- Composantes de la rémunération
- Relations collectives de travail : syndicats, représentation du personnel
- Conventions collectives de travail CCNL

Connaître les modalités de rupture du contrat de travail

- Types de rupture
- Motifs du licenciement : juste cause, juste motif, sans motivation
- Indemnités de fin de contrat

Savoir identifier le coût du travail

- Charges sociales salariales et patronales

EN SAVOIR PLUS

Nos participants

Tous les professionnels avec des responsabilités sur le périmètre italien. Nous accueillons régulièrement des DRH/Responsable RH, des personnes en charge de la mobilité internationale, des juristes, ou des managers qui ont ou auront des équipes à gérer sur place.

Les Plus de KARTEA

- Programme mis à jour selon les dernières actualités du pays
- Groupes limités à 8 participants
- Suivi personnalisé 2 mois à l'issue de la formation
- Egalement disponible en intra-entreprise

Durée : 1 jour

Dates 2017 :

- 25 avril 2017
- 28 septembre 2017
- 21 novembre 2017

Lieu : Paris

Tarif : 850 € HT

Inscriptions :

Contactez-nous au 01 75 21 32 29 ou par email : n.steffen@kartea.fr